

CAHIER DES CHARGES

F V J C

CAMPS DE SKI

Vaulion, avril 1989

I. DISPOSITIONS PRELIMINAIRES

L'organisation du camp de ski incombe à la société désignée à cet effet sous le contrôle du comité central et avec l'appui de la commission de ski. La FVJC ne participe ni aux bénéfices, ni au déficit.

Les prestations suivantes sont à observer par la société organisatrice :

- a) propagande par affiches et communiqués de presse;
- b) feuillet avec programme du camp (bons de repas facultatifs);
- c) invitations aux sociétés avec bulletin d'inscription à envoyer 4 semaines au minimum avant la date de la manifestation;
- d) invitations aux personnalités officielles (autorités communales, député, délégué du comité central FVJC, etc.);
- e) désigner un major de table pour recevoir les invités et organiser la partie officielle;
- f) divertissements : organisation du bal du samedi soir et de fournir de la musique le dimanche, une heure avant la partie officielle;
- g) achat de prix souvenir pour les participants (verres ou etc.);
- h) prévoir une excellente signalisation : ACCUEIL FVJC
FOND FVJC
SLALOM FVJC
RELAI FVJC;
- i) un programme géant du camp sera affiché à l'accueil et à l'entrée des dortoirs;
- j) livret de fête conseillé comme appui financier pour une telle manifestation.

2.- FINANCE D'INSCRIPTION

- a) la finance d'inscription comprend :
 - le repas et le bal du samedi soir
 - la couche
 - le déjeuner du dimanche matin - le banquet officiel du dimanche à 17 h.
 - l'inscription à tous les concours et l'assurance
 - (les remontées mécaniques = facultatif)
- b) les sociétés et les membres individuels paieront les finances d'inscription avant la fin du délai d'inscription.

3.- CONCOURS

Concours alpins et nordiques.

Les pistes de slalom spécial, du géant, du fond et du relais doivent être conformes au règlement du camp de ski des statuts. Celles-ci seront reconnues par deux membres au minimum de la commission de ski une à deux semaines avant la manifestation. La préparation et le piquetage des pistes incombent à la société organisatrice sous le contrôle de la commission de ski.

Matériel pour le fond et le relais.

a) matériel fourni par la F V J C :

chronomètres
liste de départ et arrivée;

b) matériel à fournir par la société organisatrice :

1 table (camping)
3 chaises
drapeaux pour le balisage
marquage pour ligne de départ / arrivée (spray de couleur
rouge ou bleu)
dossards
carnets et crayons pour les contrôleurs

Pour le fond et le relais, la société organisatrice mettra à disposition :

1 responsable du parcours et
des contrôleurs +
1 personne pour récupérer les dossards.

Slalom spécial et géant.

a) Matériel fourni par la F V J C :

chronomètres
talkie-walkie

b) matériel à fournir par la société organisatrice :

piquets de slalom et des banderolles pour le géant;
6 pelles
4 perches pour fixer les banderolles de départ et arrivée
(3 mètres)
dossards
carnets et crayons pour les contrôleurs
banderolle pour l'arrivée et le départ

La société organisatrice mettra à disposition 1 responsable +
des contrôleurs de portes, qui s'occuperont aussi de l'entre-
tien du piquetage et de l'état de la piste pendant la course
+ 1 personne à l'arrivée pour récupérer les dossards.

4.- LOCAUX

a) Dortoirs et repas.

La société organisatrice fournira au minimum 200 places pour dormir et manger. Elle organisera les repas suivants: samedi soir, dimanche matin et dimanche à 17 h.

La confirmation de réservation écrite sera présentée à la commission de ski lors de sa visite des lieux, en automne précédant la manifestation.

b) Salle qui sera mise à disposition pour la partie officielle et pour la danse.

Il faudra prévoir 5 tables pour la distribution des prix et un emplacement réservé pour les invités et la commission de ski.

c) Chancellerie qui se composera d'un local équipé de 3 tables et de 8 chaises.

Le matériel suivant sera à disposition de la commission :
2 machines à écrire
papier pour machine à écrire.

La société organisatrice désignera 2 secrétaires à disposition de la commission : (sachant utiliser une machine à écrire)
samedi de 17 heures à 22 heures
dimanche de 14 heures à 17 heures
ainsi que le samedi précédent le ski, lors du tirage au sort.

5.- PRIX

Les challenges sont fournis par la F V J C.

La société organisatrice doit fournir :

6 couronnes et 20 palmes
une cinquantaine de prix pour les différents concours (offerts en partie par les commerçants de la région organisatrice).

6.- PARTIE OFFICIELLE

Elle se déroule le dimanche vers 18 heures, après le banquet.
A cet effet, la société fournira 2 demoiselles d'honneur.

7.- COMMISSION DE SKI

La commission est à la charge de la société organisatrice (env. 7 personnes) pour les repas du samedi à midi, samedi soir, dimanche matin, dimanche à midi et au banquet.

Il est à prévoir un endroit tranquille pour la nuit.

8.- REMONTEES MECANIQUES

La société organisatrice trouvera un arrangement pour un forfait pour les 2 jours avec les responsables des remontées mécaniques. Il faudra fournir 5 abonnements (gratuits) à la commission de ski. Ces abonnements seront mis en vente à l'ouverture du camp de ski.

9.- DIVERS